

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 18.06.2015

Le Conseil Municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le 11 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 18 juin 2015 à 20h00, sous la présidence de M. Bernard Hoguet, Maire.

Etaient présents :

- M. Hoguet Bernard – Maire
- M. Le Calvez Jean-Paul, Mme Degrémont Marie-Lise, M. Lecrosnier Serge, Mme Hache Elvira – Adjoints au Maire.
- Mme Rioult Sophie, M Planeix Jean-Alain – Conseillers Municipaux délégués.
- Mme Malandain Bernadette, Mme Prieur Marie-Pierre, M. Laperdrix Claude, Mme Lebas-Pignol Marie-Claire, M. Malandain Bernard, M. Carton Franck, Mme Callay-Baucher Marie-Lise – Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

- Mme Valois Josiane, M. Leber Alain (pouvoir à M Le Calvez), M. Daudruy François (Pouvoir à M Lecrosnier), Mme Guenot Marie-Pierre (Pouvoir à M Carton), M. Dron Jean-Luc (Pouvoir à Mme Callay-Baucher) – Conseillers Municipaux.

Mme Verroust Angélique, Secrétaire de Mairie, assiste à la séance.

Après l'appel nominatif, Mme Marie-Lise Callay-Baucher est élue Secrétaire de séance.

M. le Maire s'excuse pour l'arrivée tardive des délibérations. Il explique qu'il n'y a aucune mauvaise intention, mais qu'il n'est parfois pas possible de les communiquer plus tôt car certains documents nécessaires parviennent tardivement à la Mairie. Il précise que cela pourrait arriver de nouveau.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 08 juin 2015.

Mme Callay-Baucher souhaite qu'il soit précisé à la question 5 « M. Dron fait remarquer qu'il y a 19 élus autour de cette table et que Mme Callay-Baucher et lui-même sont disponibles pour travailler sur les dossiers et soulager M Le Calvez. »

M. le Maire dit en prendre note.

Mme Callay-Baucher souhaite qu'à la question 7 : « *Il faudra vérifier également le bon fonctionnement du bassin de rétention.* », il soit ajouté : « M. le Maire émet un doute sur le fonctionnement de la réserve incendie du bassin de rétention. M. Malandain informe que le compteur d'eau nécessaire au bon fonctionnement de cette fonction réserve d'incendie n'a jamais été installé. M. Dron suggère que l'on profite des travaux de renforcement du réseau d'eau passant à proximité du bassin pour poser une bouche d'incendie, ce qui reviendra moins cher en fonctionnement pour la commune. »

M le Maire explique que Francelot a été contacté et que les installations seront mises en conformité avant cession à la Mairie.

Mme Callay-Baucher et M. Dron votent contre ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à la majorité.

Ordre du jour

Question 1 : _ Ecoles privées : forfait communal

M. le Maire a rencontré M. Lecomte, directeur des établissements scolaires de La Providence, afin d'évoquer la prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, en application des textes de Loi. 16 enfants de Saint Léonard sont scolarisés en classe primaire à l'école privée La Providence, à Fécamp.

Il est rappelé que la mairie de Saint-Léonard propose les services d'une école publique, d'une cantine scolaire, d'une garderie périscolaire.

M. Planeix dit que nous devons appliquer les textes et que s'il n'y a pas d'obligation, il n'y est pas favorable.

M. Lecrosnier fait la lecture du positionnement favorable de M. Daudruy.

M. Lecrosnier soulève le problème de voir les élèves quitter l'école publique de Saint-Léonard.

Mme Callay-Baucher rappelle que l'article 2 de la loi de 1905 déclare comme un principe institutionnel : « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». L'Église catholique le dit clairement : l'enseignement privé à 95% catholique est une œuvre de l'Église, il est placé sous la tutelle et le contrôle des Évêques.

Mme Callay-Baucher précise donc qu'il faut voter contre toute participation de la commune de Saint-Léonard au financement de l'enseignement privé quel qu'il soit.

M. le Maire propose que les situations soient examinées au cas par cas dans le respect des textes règlementaires, qui déterminent les principes de la contribution de la commune de résidence et les cas dans lesquels cette contribution est obligatoire :

- l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune,
- raison médicale.

**Résultat du vote : 3 contre (M. Dron, Mme Callay-Baucher, M. Leber / 1 pour la contribution (M Daudruy) / 14 pour examiner les situations au cas par cas en respect de la loi.
La majorité vote 200€/enfant de contribution, examinée suivant les situations.**

Question 2 : Descente de Grainval : confortement du mur de soutènement

Le mur de soutènement de l'escalier de la descente de Grainval présente une usure qui pourrait causer la destruction de l'ouvrage. Le Département de Seine-Maritime propose d'engager des travaux et demande une participation à la commune, représentant 20% de la somme totale, à savoir 6488,05€.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 3 : Répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Les collectivités dites « riches », en regard de différents critères, reversent par répartition les recettes communales et intercommunales, au profit des territoires moins privilégiés.

Le montant reversé à la commune s'élève pour 2015 à 7189€.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 4 : JSSL : demande de subvention pour l'organisation d'un stage d'été.

L'association propose 2 stages sur le thème du « football », du 17 au 21 août et du 24 au 28 août, ouvert à tous les enfants de la commune.

Le budget prévisionnel est basé sur une participation de 40 enfants/semaine, avec possibilité de participer à la journée.

La participation financière demandée aux familles serait de 40€.

Le club sollicite une subvention exceptionnelle de 34€/enfant.

M. Carton intervient pour donner sa connaissance sur le bon sens d'une telle action, très bénéfique pour les jeunes.

M. Lecrosnier intervient pour préciser que si cette action se renouvelait, elle devrait faire parti de l'activité classique du club, et non faire l'objet d'une subvention exceptionnelle. Il précise par ailleurs que la subvention demandée devrait être ramenée à 30€/enfant.

**Résultat du vote : 3 pour une subvention à 30€/enfant (M Lecrosnier + pouvoir, M. Planeix)
15 pour une subvention de 34€/enfant.**

Question 5 : Développement durable : projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec le SDE 76.

Le SDE 76 sensibilise actuellement les collectivités à l'installation de bornes et propose des aides financières aux communes qui souhaitent s'engager dans ce dispositif. Le manque de bornes actuellement proposées sur notre territoire est un frein au développement des véhicules automobiles électriques qui ont peu d'autonomie et nécessitent sur de grandes distances des rechargements réguliers.

L'installation d'une borne nécessite la possibilité d'un parking gratuit à proximité pour deux véhicules ainsi qu'une liaison au réseau électrique.

L'entretien annuel et le coût de fonctionnement sont actuellement estimés à environ 1500 euros.

Mme Lebas-Pignol interroge sur la durée de vie de la borne. Aucune réponse n'est apportée compte tenu de la nouveauté du dispositif.

M. le Maire est conscient du coût de cet équipement, mais l'installation est aujourd'hui prise en charge à 95% par le SDE 76, ce qui ne sera peut-être pas le cas plus tard.

M. Carton précise que cela justifiera de basculer en « tarif jaune » et donc d'entrer dans le groupement d'achat d'énergie électrique.

Résultat du vote : 9 abstentions / 9 pour. Adopté à la majorité ; M. le Maire votant pour.

Question 6 : Développement durable : engagement pour "zéro phyto" dans l'entretien des espaces verts et de la voirie.

La commune mène depuis longtemps une campagne de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, très polluants pour l'environnement.

La commune a acquis un « désherbeur thermique » et envisage de se doter d'une « balayeuse à brosse ». Une subvention de l'agence de l'eau est possible.

Le conseil municipal décide d'engager la commune dans cette voie, et ainsi de bénéficier de 50% d'aides sur l'acquisition du matériel. L'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides) est donc définitivement proscrite sur le territoire communal.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 7 : Modification des horaires des services techniques

M. Planeix précise que le nombre de salariés dans les services techniques est de 4. Ils étaient 7 auparavant, mais certaines tâches ont été réaffectées à l'intercommunalité.

L'organisation actuelle des services techniques, au regard du faible effectif, ne permet plus d'assurer correctement la charge de travail communale, notamment les vendredis au cours desquels ne travaillent que deux agents. Pour cette raison, les horaires ont été réaménagés.

JUSQU'AU 03 JUILLET	A PARTIR DU 6 JUILLET
8 heures 30 en saison haute : 7 h 30-12 h 00 13 h 30-17 h 30	8 heures en saison haute : 8 h 00-12 h 00 13 h 30-17 h 30
8 heures en saison basse : 8 h 00-12 h 00 13 h 30-17 h 30	7 heures en saison basse : 8 h 30-12 h 00 13 h 30-17 h 00
Saison haute du 15 mars au 15 octobre	Saison haute du 01 avril au 30 septembre
Saison basse du 16 octobre au 14 mars	Saison basse du 1er octobre au 30 mars
1 vendredi sur 2 travaillé	Vendredi travaillé pour tous

Mme Degrémont demande si les personnels ont été consultés sur cette modification.

M. Planeix précise qu'ils l'ont été et qu'ils comprennent la situation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 8 : Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2e classe.

Mme Friboulet, adjoint technique territoriale 2^{ème} classe, travaille actuellement 14h/semaine. En raison de la nécessité de réorganiser le service, ce poste est porté à une durée hebdomadaire de 23h, à compter du 1^{er} août 2015.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 9 : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2e classe 30 h/semaine.

Suite à la création d'une classe maternelle supplémentaire et pour garantir un enseignement de qualité, un agent avait été recruté pour remplir les fonctions d'ATSEM, et aider ainsi l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions. Depuis la rentrée 2014, il n'y a plus d'enfants de maternelle dans cette classe. Ce poste n'a donc plus de raison d'être. La personne qui occupait ce poste travaille actuellement dans une autre commune. Le maire propose donc la suppression de ce poste.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 10 : Convention de mise à disposition du stade et Règlement

Le terrain de football de la commune ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun règlement, ni convention, avec les utilisateurs des lieux.

La commune a donc décidé de mettre en place une convention avec les usagers et un règlement intérieur pour cet équipement.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 11 : Planning des foires à tout

M. Le Maire propose de revenir sur les décisions du Conseil Municipal du 28/11/2002, concernant le planning et les règles d'attribution du terrain municipal utilisé pour les « foires à tout ». En effet, cette année la commune a été fortement sollicitée.

Il est donc proposé d'attribuer ce terrain pour ces manifestations 1 week-end sur 2, limité à 2 fois par mois, de Mai à Septembre, au profit des associations dont le siège est situé dans la commune et aux associations d'intérêts publics dans la limite de deux manifestations par association et par an.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Question 12 : Questions diverses

➤ **Commission Communication :**

Au regard d'un calendrier très chargé, avec la problématique des vacances d'été, la date fixée pour cette commission a dû être avancée au mardi 16 juin 2015.

➤ **Réponse à la question de M. Carton au Conseil Municipal du 8 juin 2015, concernant l'entretien du terrain Eiffage :**

M le Maire précise qu'il a pris contact avec les responsables de la Société et que la démarche est engagée.

➤ **Plan de circulation de « La Croix Bigot », suite à la réunion du 17 février, avec les riverains :**

Des propositions de solutions avaient été évoquées, afin de prendre une décision sur la solution retenue, M le Maire souhaite de nouveau rencontrer les habitants concernés.

➤ **Informations du maire :**

- M. le Maire communique au Conseil Municipal les courriers de remerciements des associations ayant pu bénéficier des subventions, accordées par la municipalité.
- Rappel : « Xème Grainval en fête » le 27 juin 2015.
- Passage du Tour de France à Saint-Léonard, le 9 juillet 2015.

La séance est levée à 23h30.